

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 28 février à 20 heures

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 14

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 2

Nombre de pouvoir : 0

Date d'envoi de la convocation le 07 février 2023

Titulaires présents :

Serge BERNARD-GRANGER, Alexis BUTTIN, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY, Jean-François BRAISSAND, Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ, Gilles REY, Jean-Pierre FRESSOZ, Vincent BOULNOIS, Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU

Titulaires absents :

Jean Pierre LACOMBE, Martine VIBERT, David DUBOSSON, Max JOLY

Suppléants présents prenant part aux votes : Jean-Marc FOLLINET, André VUACHET

Pouvoirs

Sans objet

Madame Agnès BARILLIER été élue secrétaire de séance

Réf : D_A_001_23

Objet : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

En préambule de l'exposé, il est présenté aux membres du Syndicat les postes de dépenses et de recettes des sections d'investissement et de fonctionnement qui permettent l'équilibre budgétaire.

En fonctionnement, outre les charges courantes et le programme d'actions en partie subventionnés, le SMIAC réalise des dépenses obligatoires qui concernent le remboursement de la dette (capital et amortissements) et il doit s'assurer une capacité d'autofinancement. Ces deux derniers points constituent l'épargne brute qui fait l'objet d'une opération d'ordre pour alimenter les recettes d'investissement. La contribution des EPCI doit à minima couvrir le reste à charge du fonctionnement et générer de la capacité d'autofinancement pour lancer les programmes d'investissement.

Une évolution de l'organisation RH a été opérée depuis 2020 (6 agents en 2020, 3 en 2023) avec un recentrage vers le cœur de métier, mieux financé par les partenaires du SMIAC. C'est-à-dire des postes dont la compétence évolue de l'exécution de chantiers vers la conduite de projets. En prévision de 2024, l'objectif est d'arriver à 4,5 ETP avec un reste à charge équivalent à celui de 2021.

Les actions de fonctionnement ont été réduites, notamment en parallèle d'un arrêt des aides. Elles sont à ce stade, réduites à leur essentiel.

Les dépenses courantes ont été établies sur la base du CA 2022 qui affiche des montants inférieurs au budget initial. En 2023, les dépenses devraient être encore légèrement inférieures et arriver à un niveau incompressible.

L'épargne brute est présentée après retraitement des dépenses et recettes réelles. Antérieurement, le SMIAC avait une épargne brute négative. Entre 2019 et 2021, elle était inférieure au remboursement du capital. L'épargne brute remonte un peu en 2022 grâce à la réduction des dépenses. Elle permet alors de financer la dette en capital mais pas les investissements. La capacité de désendettement reste élevée et nécessite d'être rapprochée du seuil de référence situé entre 12 et 15 ans. A cela s'ajoute l'impossibilité actuelle à mettre en place des amortissements.

Les annuités de remboursement de la dette seront proches de 500 000€ en 2023, dont 348 000€ de prêt court terme. Dans ce système dépendant de l'emprunt, la fragilité financière du SMIAC s'est accrue en raison de la hausse des taux. Le SMIAC travaille sur l'information de ses financeurs, l'avance de contribution des EPCI ou encore la mise en place de prêts relais plus longs. Le besoin est d'avoir un budget qui permette à minima de clôturer l'année sans avoir recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, des priorités ont été définies pour 2023 et notamment la finalisation des dossiers ouverts, le projet des îles du Chéran, l'encaissement des restes à réaliser et la définition d'une programmation pluriannuelle.

Structurellement, le SMIAC est encore trop endetté, ne possède pas de trésorerie et quasiment pas de capacité d'autofinancement. Il est dépendant des crédits bancaires dans une conjoncture qui est défavorable au niveau des taux. Pourtant le SMIAC a une compétence à exercer et des actions à mettre en œuvre. Ces éléments amènent le bureau à proposer une revalorisation des contributions pour répondre à ces besoins.

A la lecture de ces éléments et dans la continuité des préconisations de l'Audit missionné par Grand Chambéry en 2022, il est proposé d'appeler une enveloppe de contributions égale à 600 000€ qui correspond au scénario bas. Cette enveloppe n'apporte pas de confort et ne vise pas le financement d'un programme d'actions 2023 ambitieux. L'objectif est de structurer les moyens humains et de construire une programmation pluriannuelle d'actions. Depuis 2 ans, le SMIAC a démontré sa capacité à questionner sa gestion financière et à générer des économies. Aujourd'hui, pour exercer la compétence qu'il s'est vue transférée par ses EPCI membres, le SMIAC a besoin du transfert de moyens qui l'accompagne.

Après avoir délibéré, Le Comité Syndical

DECIDE

- 1) **DE CONSTATER LA TENUE** du débat d'orientations budgétaires ci-dessus exposé ;
- 2) **DE PRENDRE ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires annexé à la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,
Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER